

# PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DÉCISIONNELLE POUR L'ADOPTION DES RAPPORTS PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE

## 3<sup>e</sup> rencontre – 8 septembre 2021

(par visioconférence)

## Direction générale :

Mme Francyne Fleury, directrice générale par intérim

Me Chloé Normand, secrétaire générale

Mme Imène Bouguettaya, analyste, Service du secrétariat général

Invités:

MM. Jean-François Mongeau directeur du Service des ressources

financières

Roger Lalonde, directeur adjoint au Bureau des approvi-

sionnements

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

#### Mot de la direction générale

La directrice générale par intérim, Mme Francyne Fleury, souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette rencontre en visioconférence.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

## 1. <u>Adoption de l'ordre du jour</u>

La directrice générale par intérim soumet les points suivants à l'ordre du jour :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la directrice générale par intérim du 24 août 2021
- 3- Budget 2021-2022 note de service incidences financières des décisions tableau et annexes
- 4- A-12-635 Services à l'élève ententes avec des établissements

d'enseignement privés – demande d'autorisation de préparer

les ententes pour l'année scolaire 2021-2022

5-	A-29-2027	Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel professionnel et personnel de soutien administratif, technique et paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – modification au plan de l'effectif 2021-2022
6-	A-31-4544	Service des ressources financières – école Montcalm – mise à niveau de l'entrée électrique, des panneaux électriques, des systèmes d'alarme incendie et de l'éclairage d'urgence – appel d'offres 25-2991P – attribution d'un contrat
7-	A-31-4569	Service des ressources financières – services professionnels pour la réalisation d'avant-projet – appel d'offres 24-646P – attribution de contrat
8-	A-31-4574	Service des ressources financières – regroupement d'achat du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) – renouvellement des licences Microsoft pour l'année 2021-2022 – entente 29-063R

- 9- Documents d'information :
  - a) A-33-1781-A Service des ressources matérielles Centre Yves-Thériault révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de rénovation de l'enveloppe (projet : 051 021 150)
- 10- Décisions prises hors rencontre
- 11- Divers
- 2. <u>Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption</u> des rapports par la directrice générale par intérim du 24 août 2021

#### Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la directrice générale par intérim du 24 août 2021.
- 3. <u>Budget 2021-2022 note de service incidences financières des décisions tableau et annexes</u>

Un document sur le budget 2021-2022 est déposé. La directrice générale par intérim, Mme Francyne Fleury, suit de près la situation financière du CSSDM. 4. <u>Services à l'élève – ententes avec des établissements d'enseignement privés – demande d'autorisation de préparer les ententes pour l'année scolaire 2021-2022</u>

Document déposé : Rapport A-12-635 en date du 27 août 2021 de M. Benoît Laforest concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis proposant des ententes avec des établissements privés (EEP) en vue d'offrir des services spécialisés à certains élèves ayant des besoins particuliers;

CONSIDÉRANT que les établissements privés énumérés ci-après sont reconnus d'intérêt public par le MEES et qu'ils sont admissibles aux allocations supplémentaires, dans le cadre de la mesure 30120 :

- Centre académique Fournier
- Centre d'intégration scolaire
- Centre François-Michelle
- École Lucien-Guilbault
- École Peter-Hall
- École Vanguard
- Institut canadien pour le développement neuro-intégratif (À pas de géants)

CONSIDÉRANT que les sommes qui seront versées à ces établissements par le CSSDM correspondront aux allocations supplémentaires reçues du MEES;

CONSIDÉRANT que la demande d'allocations supplémentaires prévue dans le cadre de la mesure 30120 doit être acheminée avant le 30 septembre et que les ententes avec les établissements privés doivent être conclues préalablement à la demande d'allocations au MEES;

CONSIDÉRANT que ces ententes entraînent un coût pour le transport d'élèves;

CONSIDÉRANT que la direction générale est la signataire de toute entente découlant d'une décision du conseil d'administration du Centre de services scolaire:

CONSIDÉRANT que ces établissements sont en mesure de répondre aux besoins particuliers de certains élèves;

CONSIDÉRANT que, de façon générale, à l'exception des nouveaux élèves dirigés vers l'école Vanguard, ce sont les élèves présentant un profil de troubles associés pour lesquels le CSSDM n'a pas tous les services requis qui sont dirigés vers les EEP:

CONSIDÉRANT que la direction générale adjointe concernée recommande l'autorisation du présent rapport;

CONSIDÉRANT l'article 299 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et la gouvernance scolaires, selon lequel le directeur général assume les fonctions que la loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires:

## Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la direction des Services à l'élève à préparer les ententes avec chacun des établissements privés déjà mentionnés pour l'année 2021-2022;
- 2º d'AUTORISER la direction des Services à l'élève de conclure une entente avec chacun des établissements privés mentionnés;
- 3° d'AUTORISER la signataire, à savoir la directrice générale par intérim du CCSDM, à signer les ententes avec les établissements privés.
- 5. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences personnel professionnel et personnel de soutien administratif, technique et paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria modification au plan de l'effectif 2021-2022

Document déposé : Rapport A-29-2027 en date du 7 septembre 2021

de Mme Olga Bragari concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin additionnel en services d'orthophonie à l'école Barclay pour répondre aux besoins des élèves;

CONSIDÉRANT la nouvelle analyse des besoins au regard du poste d'agent de bureau, classe II et l'implantation du nouveau logiciel d'affectation pour la suppléance de moins de 10 jours au Bureau de la dotation;

CONSIDÉRANT la nouvelle analyse des besoins au regard du poste de technicien en loisirs à l'école Louis-Riel suite à la reprise des activités parascolaires;

CONSIDÉRANT le besoin additionnel en services d'orthophonie à l'école Saint-Henri pour répondre aux besoins des élèves en classe de langage;

CONSIDÉRANT les besoins en entretien ménager à l'école Ahuntsic et que l'ajustement nécessaire n'a pas été fait lors de l'élaboration du plan de l'effectif;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT l'article 87b) du Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs;

#### Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de CRÉER un poste annuel à temps partiel à 20 % d'orthophonie à l'école Barclay à l'indice 100-122-7-23130-140;
- 2° d'ABOLIR un poste saisonnier à temps plein à 85,7150 % d'agent de bureau classe II au Bureau de la dotation:

- 3° d'ABOLIR un poste saisonnier à temps plein à 80 % de technicien en loisirs à l'école Louis-Riel:
- de CRÉER un poste saisonnier à temps plein à 100 % de technicien en loisirs à l'école Louis-Riel aux indices 100254-6-27028-160 à 57,23 % et 100-254-6-23147-160 à 42,77 %;
- 5° de CRÉER un poste annuel à temps partiel à 60 % d'orthophonie à l'école Saint-Henri à l'indice 100-286-6-23147-140;
- 6° de CRÉER un poste annuel à temps partiel à 20 % d'ouvrier d'entretien classe II à l'école Ahuntsic à l'indice 100-117-1-6300-170:
- 7° de MODIFIER les plans de l'effectif 2021-2022 du personnel professionnel syndiqué et du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, ouvrier d'entretien classe II, concierges et personnel de cafétéria adopté le 20 mai 2021.
- 6. <u>Service des ressources financières école Montcalm mise à niveau de l'entrée</u> électrique, des panneaux électriques, des systèmes d'alarme incendie et <u>de l'éclairage d'urgence appel d'offres 25-2991P attribution d'un contrat</u>

Document déposé : Rapport A-31-4544 en date du 2 septembre 2021 de Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la mise à niveau de l'entrée électrique, des panneaux électriques, du système alarme incendie à l'école Montcalm;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 25 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Constructions Larco inc.* au montant de 1 476 700 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que le plus bas et seul soumissionnaire conforme a consenti à un nouveau prix conformément à l'article 18 du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (RCTC), au montant de 1 426 900 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la sous-mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

#### Il est **DÉCIDÉ** ·

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 426 900 \$ plus taxes à *Construction Larco*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise à niveau de l'entrée électrique, des panneaux électriques et du système alarme incendie à l'école Montcalm;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4º de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.
- 7. <u>Service des ressources financières services professionnels pour la réalisation</u> d'avant-projet appel d'offres 24-646P attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4569 en date du 2 septembre 2021 de Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un avis de qualification a été publié afin de créer un répertoire de firmes d'architecture et d'ingénierie pour assister le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) dans la planification de son parc immobilier afin d'accroître sa capacité d'accueil et afin de répondre aux besoins scolaires ou administratifs incluant, entre autres, les besoins particuliers des élèves HDAA;

CONSIDÉRANT l'avis de qualification publié le 22 juin 2021;

CONSIDÉRANT que quatre offres de service ont été reçues et que ces quatre offres de service ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements:

CONSIDÉRANT que les offres de services reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que des quatre soumissions analysées par le comité de sélection, trois d'entre elles ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les sources de financement (investissement ou fonctionnement CSSDM) seront déterminées lorsque les projets seront créés et les contrats octroyés;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

#### Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER l'inscription à ce répertoire des trois firmes suivantes, et ce, jusqu'à la fin de la validité de ce répertoire le 22 septembre 2023 :
  - CIM Conseil en immobilisation et management inc.
  - GR7 Architecture inc.
  - Yelle Maille et associes architectes inc.
- 2° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.
- 8. <u>Service des ressources financières regroupement d'achat du Centre</u>
  <u>d'acquisitions gouvernementales (CAG) renouvellement des licences *Microsoft*pour l'année 2021-2022 entente 29-063R</u>

Document déposé : Rapport A-31-4574 en date du 30 août 2021 de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la rencontre décisionnelle du 10 mai 2021, la directrice générale par intérim du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) a autorisé l'adhésion au regroupement d'achat 2021-7520-01 mis sur pied par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'acquisition des licences *Microsoft*;

CONSIDÉRANT les besoins du CSSDM en cette matière;

CONSIDÉRANT que *Softchoice* est le seul soumissionnaire retenu par le CAG sous la modalité d'un contrat à commandes attribué de gré à gré dans le cadre du contrat à commandes 2021-7520-01;

CONSIDÉRANT qu'il est du ressort du comité exécutif d'autoriser cette dépense, et ce, conformément aux dispositions applicables du *Règlement R2011-1* concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée, en partie, par la mesure 15082 - Ressources éducatives numériques (renouvellement) et le budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 99 du Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des technologies de l'information recommandent d'attribuer le contrat;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

### Il est **DÉCIDÉ** :

- d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur de 1 152 134 \$ plus taxes
   à Softchoice, pour le renouvellement des licences Microsoft pour l'année
   2021-2022 selon les conditions prévues pour le regroupement d'achat 2021-7520-01 mis sur pied par le CAG pour l'acquisition des licences Microsoft;
- 2º d'AUTORISER le Service de technologies de l'information à effectuer les achats projetés au présent rapport;
- 3º d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le bon de commande pour la fourniture de licences;
- d'AUTORISER la publication par le Bureau des approvisionnements de ces contrats sur le Système électronique des appels d'offres (SEAO).

#### 9. Documents d'information

a) A-33-1781-A Service des ressources matérielles – Centre Yves-Thériault – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de rénovation de l'enveloppe (projet : 051 021 150)

#### 10. Décisions prises hors rencontre

Ne s'applique pas ici.

1	1	Divers

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La rencontre se termine à 15 heures.

Secrétariat général – 22 septembre 2021